

Apnée du Sommeil :

Suite à la décision du Conseil d'Etat,

Promouvoir des traitements alternatifs et une meilleure observance

Le 28 novembre, le Conseil d'État a annulé les arrêtés du 9 janvier et du 22 octobre 2013 modifiant les modalités de remboursement par l'assurance maladie du traitement de l'apnée du sommeil.

Domage ! Cette décision contribue à entretenir un système qui ne répond plus aux enjeux de notre système de santé : la réduction du coût pour la Sécurité Sociale et un meilleur suivi de l'observance des traitements parfois complexes d'utilisation. Bref, une belle occasion manquée ...

Touchant **18 à 24 millions d'européens**, l'apnée du sommeil est un véritable enjeu de santé publique qui peut coûter cher aux systèmes de santé. En effet, aujourd'hui, **500 000 patients souffrant d'apnée du sommeil sont traités à 1000 euros par an ; c'est considérable !**

Si la sécurité sociale rembourse le traitement par PPC, c'est avant tout parce qu'il doit permettre de réduire les conséquences de l'apnée qui ont aussi un coût majeur pour la société (traitements hypotenseur, accidents de la route, insuline diabète...). Autrement dit, il est plus rentable pour le système de santé de traiter l'apnée que d'avoir à traiter ses conséquences.

Mais comme le souligne Thibault Vincent, « *Le problème c'est que les études montrent que porter la PPC moins de 3 à 4h par nuit ne permet pas de réduire les conséquences associées à l'apnée du sommeil (cardiovasculaire, diabète, fatigue, cancer...).* »

Dans ce contexte, pourquoi ne pas plus s'intéresser aux traitements alternatifs tels que les orthèses d'avancée mandibulaire comme nos voisins anglo-saxons ?

En France, les OAM ne représentent que 5% des patients apnéiques traités, 95% l'étant par PPC. Alors qu'aux Pays-Bas, par exemple, (où le remboursement orthèse est possible en 1ère intention pour les apnéiques modérés), le ratio est de 45% d'orthèse et qu'en Suède il est de 50%. **Si seulement 30% des patients appareillés par VPPC l'étaient par orthèse, 150 millions d'euros par an pourraient être économisés à notre système de Santé.**

Thibault et Mathieu Vincent
Cofondateurs Oniris

Contact presse :

Séverine Oger
severine@escalconsulting.com
Tel : 01 44 94 95 71

ESCAL Consulting

Louis Davin
louis@escalconsulting.com
Tel : 01 44 94 95 67
06 60 23 99 26